

Chapitre 2

Céréales¹

Principales projections – perspectives en bref

- Les prix nominaux du blé et des céréales secondaires devraient augmenter en 2005 puis demeurer stables jusqu'en 2013, et poursuivre leur diminution à long terme en termes réels.
- La production mondiale de céréales dépasse 2.1 milliards de tonnes au total en 2013, soit 17 % de plus qu'en 2003. La production de blé et de céréales secondaires progresse plus vite que la production de riz sur la même période.
- La consommation mondiale, actuellement supérieure à la production totale, s'accroît moins vite, la majeure partie de l'augmentation étant imputable aux aliments du bétail, notamment dans les ENM.
- La diminution des stocks mondiaux ralentit, avant d'augmenter légèrement à partir de 2007, sauf en Chine. Les ratios stocks-consommation, à l'échelle mondiale, tombent à 18 % pour l'ensemble des céréales.
- Les exportations nettes de blé et de céréales secondaires de l'OCDE enregistrent une hausse, tandis que la demande d'importations des ENM augmente sous l'effet de la diminution des stocks.
- Le niveau et la variation des stocks, notamment en Chine, sont les principaux facteurs d'incertitude en ce qui concerne les projections relatives aux céréales, et ils pourraient accroître l'instabilité des marchés mondiaux des céréales à l'avenir.

Tendances et perspectives des marchés mondiaux

Les prévisions annoncent une augmentation des prix internationaux des céréales à court terme

Après plusieurs années de baisse des prix des céréales, les sécheresses qui ont sévi en Australie et en Amérique du Nord et les turbulences économiques qui ont secoué l'Amérique latine ont provoqué une remontée sensible des prix mondiaux du blé et des céréales secondaires en 2002. Néanmoins, il ne s'agissait pas de l'amorce d'une tendance à long terme. A la faveur du rétablissement de la production en 2003, les prix du blé et du maïs ont de nouveau baissé, même s'ils sont restés à un niveau très supérieur à celui qui a été observé dans le passé récent.

La contraction des stocks mondiaux et la diminution de l'offre des stocks réduits devraient quelque peu réorienter la tendance des prix à moyen terme. D'après les projections, la chute des stocks chinois se ralentissant et les importations redémarrant, les prix mondiaux du blé vont augmenter de 4 % en 2005. Les prix nominaux mondiaux se maintiendront sans grands changements, atteignant 154 USD par tonne en 2013. De même, sous l'effet du ralentissement de la contraction des stocks mondiaux de céréales secondaires (principalement en Chine ici aussi), les prix mondiaux du maïs devraient progresser de 5 % en 2005 avant de retrouver un taux d'augmentation plus modéré et de s'établir à 114 USD par tonne en 2013. Selon les prévisions, les prix du riz, qui étaient particulièrement bas en 2000 et avaient commencé à se redresser, vont grimper de 14 % en 2004 et de 9 % en 2005, puis poursuivre leur ascension pour atteindre 316 USD par tonne en 2013. Le ratio entre le prix du riz et celui du blé sera ainsi ramené au niveau où il se situait pendant la majeure partie des années 90 et auparavant, à savoir aux alentours de 2.

Graphique 2.1. **Les prix mondiaux nominaux de céréales restent largement stables après 2005, sauf dans le cas du riz**



a) Blé rouge d'hiver des États-Unis de catégorie n° 2 protéines ordinaires aux ports du golfe des États-Unis.

b) Maïs jaune de catégorie n° 2 protéines ordinaires aux ports du golfe des États-Unis.

c) Riz usiné grade b, f.a.b. Thaïlande.

Source : Secrétariat de l'OCDE.

La production mondiale de céréales recommence à augmenter

Les années 2002 et 2003 se sont caractérisées par des récoltes de blé et de céréales secondaires relativement modestes dans un certain nombre de grands pays producteurs. Les rendements, notamment en 2002, se sont situés à un niveau particulièrement bas aux États-Unis, en Inde (céréales secondaires), au Canada, en Australie et en Argentine (blé), ce qui a été partiellement compensé par les bons rendements du Brésil (céréales secondaires), de la Russie et de l'Ukraine (pour la seconde année consécutive). En 2003, des récoltes particulièrement mauvaises ont résulté d'un climat trop sec et/ou un hiver rigoureux dans l'Union européenne, l'Inde (blé), la Russie (blé), l'Argentine (céréales secondaires) et l'Ukraine, alors qu'à l'inverse les États-Unis (blé) et l'Australie connaissaient des rendements particulièrement élevés. Dans l'ensemble, les rendements moyens du blé et des céréales secondaires se sont situés environ 2 % au-dessous des niveaux des dernières années. Toutefois, compte tenu de la hausse des prix des céréales, si l'on table sur des conditions météorologiques normales, la production de blé, de céréales secondaires et de riz devrait continuer de s'accroître. Ainsi, en 2013, la production de blé et de céréales secondaires devrait être respectivement d'environ 19 % et 17 % supérieure à celle de 2003. S'établissant à 14 % sur la même période, la progression est moins prononcée dans le cas du riz. Les taux de croissance sont en général plus élevés dans les premières années, c'est-à-dire lorsque les hausses de prix sont plus sensibles, mais la production devrait continuer d'augmenter pendant toute la période de projection.

... alors que la superficie en céréales demeure pratiquement inchangée

Le surcroît de production devrait principalement provenir, et de loin, d'une amélioration des rendements. Sauf dans certaines Économies non membres (ENM), tout particulièrement en Argentine et au Brésil, la superficie cultivée en céréales reste globalement inchangée, voire diminue, dans la plupart des pays. La tendance à la hausse des rendements, quant à elle, ne devrait pas se démentir. Sauf conditions météorologiques anormales, les rendements mondiaux du blé et des céréales secondaires devraient progresser de quelque 1.3 % par an au cours des dix années de la période de projection (avec seulement 1 % par an en moyenne à partir de 2004), et ceux du riz s'accroître plus

Graphique 2.2. Les prix réels du blé et des céréales secondaires diminuent pour le blé et les céréales secondaires, mais s'accroissent dans le cas du riz



a) Blé rouge d'hiver des États-Unis de catégorie n° 2 protéines ordinaires aux ports du golfe des États-Unis.

b) Maïs jaune de catégorie n° 2 protéines ordinaires aux ports du golfe des États-Unis. Les prix sont déflatés par le déflateur du PIB des États-Unis (2002 = 1).

c) Riz usiné grade b, f.a.b. Thaïlande.

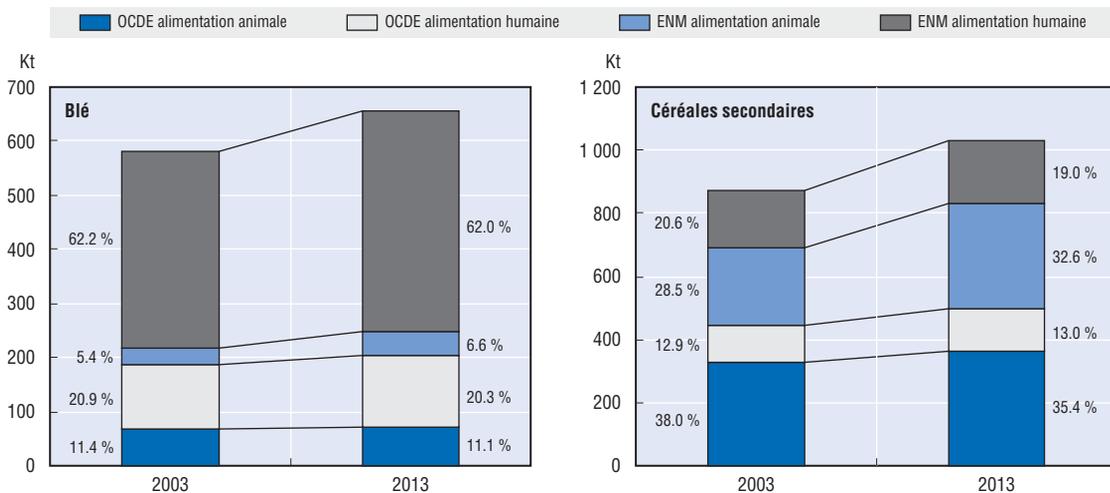
Source : Secrétariat de l'OCDE.

modérément. En 2004, les hausses les plus fortes devraient intervenir dans certains pays, dont l'UE et la Russie, qui ont toutes deux été durement frappées par la sécheresse en 2003.

A la faveur de l'augmentation de la production animale, la consommation d'aliments du bétail progresse rapidement dans les ENM

Sous l'effet de la hausse des prix, la consommation mondiale de céréales devrait croître moins vite que la production. D'après les prévisions, elle augmentera au total de 1.2 % par an, la progression étant légèrement plus rapide dans les cas du blé et des céréales secondaires que dans celui du riz. La consommation d'aliments du bétail dans les pays en développement, notamment, devrait enregistrer une hausse sensible. Dans la mesure où la production de viande connaît un essor rapide (voir la section sur la viande pour plus de détails), les projections indiquent que la consommation de blé à usage fourrager augmentera de plus de 2 % par an dans les ENM sur la période 2003-13, tout comme la consommation de céréales secondaires dans l'alimentation animale, tandis que la croissance de la consommation humaine, rarement plus rapide que celle de la population, dépassera 1.2 % par an dans quelques pays seulement et sera négative dans d'autres. En conséquence, la part des aliments du bétail dans la consommation totale de céréales (blé, céréales secondaires et riz) devrait continuer de s'accroître et atteindra probablement 40 % en 2013. Bien entendu, c'est dans les pays où la production de viande enregistrera l'augmentation la plus forte que l'utilisation des céréales dans l'alimentation animale se développera le plus, c'est-à-dire notamment en Chine, en Amérique latine, mais aussi en Russie.

Graphique 2.3. **La consommation de céréales fourragères augmente dans les ENM**



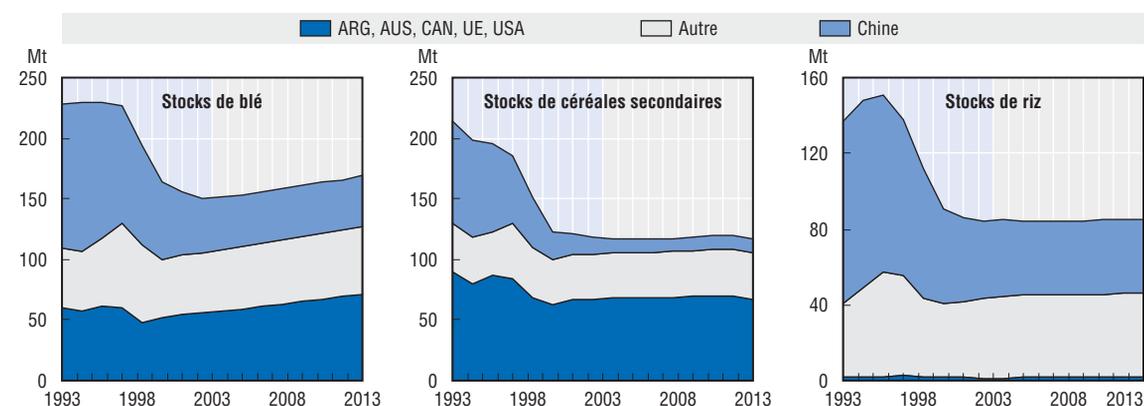
Source : Secrétariat de l'OCDE.

La diminution significative des stocks en Chine devrait s'achever bientôt

Ce scénario table sur une réduction sensible, dans les années à venir, des approvisionnements provenant des prélèvements opérés sur les stocks mondiaux de céréales, caractéristiques des deux années écoulées. La baisse de ces stocks, qui ont fourni plus de 70 millions de tonnes en 2003, devrait s'inverser en 2006, les réserves restantes s'établissant à peine plus de 60 % du niveau atteint en 2000. Contrairement à ce qui s'est passé ces dernières années, la production totale de céréales ne devrait pas être distancée

par la consommation mondiale. Ce phénomène sera à mettre au compte, au premier chef, de la Chine, où les stocks de blé, de céréales secondaires et de riz devraient être réduits de près de 70 % au total d'ici 2008, après quoi ils se stabiliseront. Ce recul est particulièrement prononcé en ce qui concerne les stocks de céréales secondaires qui, d'après les projections, seront écoulés à hauteur de près de 90 %, tandis que les déstockages de blé et de riz atteindront respectivement 66 % et 60 %.

Graphique 2.4. **La forte diminution des stocks en Chine prend fin**



Source : Secrétariat de l'OCDE.

... ce qui fera de la Chine un gros importateur de blé et de céréales secondaires...

Actuellement exportatrice nette de blé et de céréales secondaires au début de la période des *Perspectives*, la Chine pourrait devenir un gros importateur de céréales si l'on s'appuie sur l'hypothèse que les contingents tarifaires qu'elle a acceptés dans le cadre de l'accord sur son adhésion à l'OMC sont utilisés avec efficacité. D'ici la fin de la décennie, ses importations de blé, de céréales secondaires et de riz pourraient représenter plus de dix fois celles qu'elle enregistrait dans un passé récent. D'après les projections, les contingents de blé et de riz seront utilisés en totalité, au moins durant les dernières années, et les importations de céréales secondaires, qui représentent déjà, de loin, la majeure partie des importations chinoises de céréales, pourraient atteindre un niveau équivalent à deux fois le contingent de maïs. Ce scénario suppose que d'autres céréales telles que l'orge et le sorgho fourragers pourraient s'ajouter aux aliments du bétail employés par le secteur de l'élevage, de plus en plus moderne, et où le maïs occupe actuellement une place prépondérante.

... et amènera les ratios stocks-consommation à un niveau exceptionnellement bas

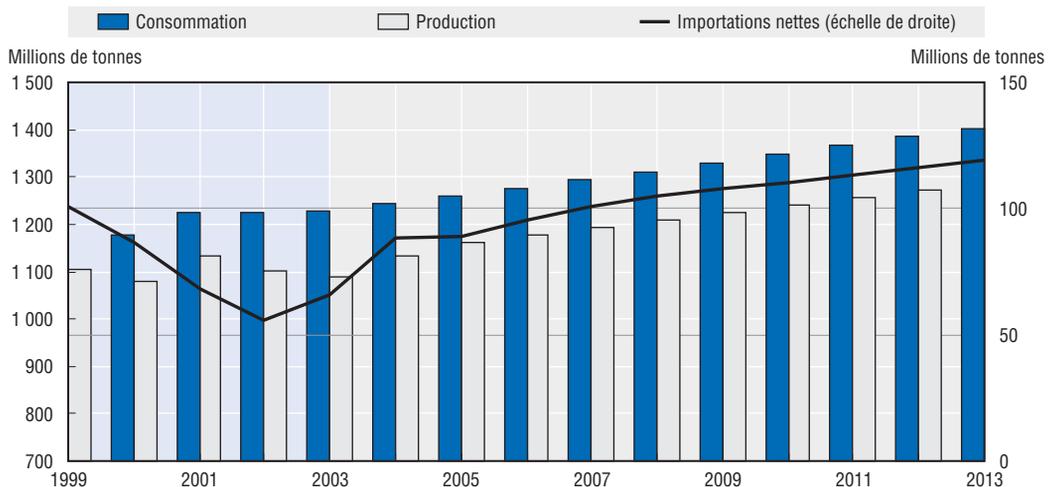
Bien que de nombreuses incertitudes subsistent quant au niveau actuel des stocks (voir ci-dessous), il ressort des projections que les ratios mondiaux stocks-consommation de céréales tomberont à des niveaux inconnus dans un passé récent. Sous l'effet de la baisse des stocks en Chine et, pendant les premières années de la période de projection, dans l'UE, du caractère limité de la hausse des stocks dans les autres régions et de la poursuite de l'augmentation de la consommation, les ratios stocks-consommation de blé, de céréales secondaires et de riz finissent par atteindre un niveau global très bas à la fin de la présente décennie. Les taux restent plus élevés dans les cas du blé et du riz, principalement utilisés dans l'alimentation humaine et donc jugés essentiels du point de vue de la sécurité

alimentaire (25 % et 19 %, respectivement), tandis que celui des céréales secondaires pourrait passer en dessous de 12 %. Contrairement à ce qui se passe dans les ENM, où les ratios sont très inférieurs à ceux de l'OCDE, les stocks de céréales de l'OCDE ne devraient pas diminuer. En effet, les ratios stocks-consommation devraient s'accroître dans les cas du blé et du riz, malgré la hausse de la consommation de céréales, et ceux des céréales secondaires ne devraient fluctuer que modérément au cours de la période de projection.

Les pays de l'OCDE exportateurs de céréales sont confrontés à la concurrence des ENM

D'après les prévisions, les exportations nettes de blé et de céréales secondaires de l'OCDE vont fortement augmenter. S'agissant du blé, c'est dans l'UE que les exportations enregistrent la plus forte progression. Après avoir beaucoup pâti des mauvaises récoltes imputables à la sécheresse en 2003 et de l'appréciation de l'euro, elles devraient atteindre près de 25 millions de tonnes en 2013. Malgré l'hypothèse selon laquelle l'euro restera relativement fort, le plafonnement des exportations subventionnées, dans le cadre de l'OMC, ne devrait pas poser de problème en ce qui concerne cette céréale pendant la période de projection. Inversement, dans le cas des céréales secondaires, les exportations de l'UE ne devraient pas retrouver avant longtemps le niveau élevé atteint dans un passé récent. Compte tenu du découplage partiel du soutien prévu par la réforme de la PAC adoptée en 2003, la production stagne en grande partie après s'être rétablie des mauvaises récoltes de 2003. Les projections faisant état d'une lente augmentation de la consommation, les exportations de céréales secondaires devraient peu changer après 2004 et atteindre 12,7 millions de tonnes en 2013. En revanche, elles devraient sensiblement s'accroître aux États-Unis, où elles pourraient atteindre 73 millions de tonnes en 2013, soit une hausse de quelque 34 % par rapport à 2003.

Graphique 2.5. **La demande dépassant la production, les importations nettes de céréales des ENM augmentent**



Source : Secrétariat de l'OCDE.

Cependant, malgré cette augmentation des exportations de l'OCDE, quelques ENM exportatrices devraient jouer un rôle de plus en plus important dans le commerce international de céréales. En particulier, selon les prévisions, les exportations argentines

de blé devraient s'accroître de 2.7 % par an, tout comme les exportations de céréales secondaires, d'où une légère progression de la part de marché de ce pays pour ces deux produits. De même, certaines anciennes républiques soviétiques, au premier rang desquelles l'Ukraine, pourraient considérablement développer leurs exportations de céréales secondaires.

Stimulés par les importations substantielles de la Chine, les échanges mondiaux totaux de blé et de céréales secondaires devraient s'accroître de 2.7 % et de 2.4 % par an, respectivement. Modérée, cette progression est quelque peu supérieure à celle de la production mondiale. D'après les projections, les exportations mondiales de riz devraient pour leur part augmenter plus sensiblement (près de 4 % par an). L'Inde, en particulier, devrait continuer d'afficher des exportations en hausse, mais la Thaïlande et quelques autres petits exportateurs, comme l'Argentine, verront probablement leurs ventes à l'étranger s'accroître eux aussi. En revanche, les échanges de riz de la plupart des pays de l'OCDE ne devraient pas connaître beaucoup de changement. Néanmoins, l'UE fait en l'occurrence exception. La réforme de l'organisation commune du marché du riz, notamment la réduction de 50 % du prix d'intervention, le découplage partiel du soutien et l'application de l'accord « Tout sauf les armes », qui permet aux pays les moins avancés d'exporter vers l'UE en franchise de droits, devraient entraîner une hausse significative des importations de riz.

Questions et incertitudes

Les politiques appliquées dans certains pays de l'OCDE devraient provoquer un peu moins de distorsions...

Grâce aux réformes de 2003, la PAC a de moins en moins d'effets de distorsion dans le cas du riz mais aussi dans celui des autres cultures. Sous l'effet de la réduction des majorations mensuelles des prix d'intervention des céréales, de la suppression des interventions sur le marché du seigle, et du passage des paiements à l'hectare de cultures arables au paiement unique par exploitation, en grande partie découplé, l'influence de la politique agricole sur les marchés s'atténue (voir le chapitre 7 « Conséquences à moyen terme de la réforme 2003 de la politique agricole commune de l'EU »). Parallèlement, dans la mesure où les projections prévoient une augmentation des prix des céréales, les prêts à la commercialisation et les paiements contracycliques, aux États-Unis, ne devraient jouer qu'un rôle mineur dans les décisions de production sur la période couverte par les *Perspectives*. Bien entendu, dans l'éventualité où les récoltes seraient supérieures à la moyenne et où, par conséquent, les prix à cause des marchés seraient quant à eux inférieurs, ces deux mesures de soutien pourraient être de nouveau amenées à jouer un rôle plus important (voir l'analyse de la loi sur la sécurité agricole et l'investissement rural adoptée en 2002 aux États-Unis, dans l'édition 2003 du rapport *Politiques agricoles dans les pays de l'OCDE : Suivi et évaluation*). De même, les prix d'intervention de l'UE, bien qu'abaissés, pourraient eux aussi avoir un impact dans l'hypothèse où les prix mondiaux exprimés en euros s'établiraient en dessous des seuils de déclenchement, comme le font les prix des céréales secondaires pendant la période de projection.

... mais celles d'autres pays devraient continuer d'exercer une influence importante sur les marchés

Cela étant dit, les producteurs de céréales continuent, dans plusieurs pays, de bénéficier d'un soutien substantiel qui a des effets de distorsion plus prononcés. Ainsi,

dans le cas du riz, le soutien des prix du marché et les restrictions aux échanges internationaux demeurent importants au Japon et en Corée, et ce produit continue de faire l'objet d'un soutien conséquent dans l'UE (malgré une réduction sensible des prix de soutien), ainsi qu'aux États-Unis. Plusieurs autres pays de l'OCDE, même s'ils représentent des marchés plus petits, maintiennent des mesures qui stimulent la production de céréales (et d'autres produits).

Bien entendu, ce rapport ne présume en aucun cas de l'issue des négociations de Doha sur la poursuite de la libéralisation des échanges multilatéraux qui sont en cours sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Toute étape supplémentaire en direction d'une plus grande libéralisation des marchés et des échanges agricoles pourrait avoir des implications sur l'évolution de la production, de la consommation, des échanges et des prix des produits agricoles.

L'évolution des échanges de céréales avec la Chine est en fait incertaine

Le changement radical qui consisterait à voir la Chine passer de sa position d'exportateur net à celle de gros importateur net de céréales pendant la période de prévision reste complètement hypothétique. Deux éléments d'incertitude pèsent plus particulièrement sur les projections. Premièrement, le niveau des stocks de céréales existants, ainsi que le rythme réel de la diminution de ceux-ci, ne sont pas connus avec précision, à tout le moins. On soupçonne que les stocks de blé, de céréales secondaires et de riz sont beaucoup plus importants que ne le laissent supposer les statistiques disponibles, et les estimations de l'offre et de la demande mériteraient peut-être d'être revues. Deuxièmement, si les contingents tarifaires n'étaient pas utilisés dans leur intégralité, les importations chinoises pourraient rester très en deçà des projections. Selon les actes d'un précédent rapport de l'OCDE, *China's Agriculture in the International Trading System* » (2001, pp. 21), malgré les contingents tarifaires auxquels la Chine a souscrit au moment de son adhésion à l'OMC, les importations pourraient demeurer limitées pour plusieurs raisons, notamment à cause de problèmes d'infrastructures ou d'autres obstacles aux échanges, et de la forte proportion des contingents qui restent sous le contrôle des entreprises commerciales d'État chinoises (au moins les trois quart d'une année civile). Une section spéciale de ce rapport analyse les répercussions que ces inconnues importantes peuvent avoir sur les marchés.

... et le faible niveau des stocks pourrait amplifier la variabilité des prix

Les ratios mondiaux stocks-consommation devant tomber à des niveaux inconnus dans un passé récent, la variabilité des prix mondiaux risque de s'accroître. D'après les projections, les stocks augmenteront légèrement dans les principales régions exportatrices (graphique 2.4.), mais ils resteront peu importants par rapport à ceux des décennies écoulées. Les années où la demande sera exceptionnellement élevée dans les grandes régions importatrices, la réduction de l'offre d'exportations à court terme pourrait entraîner de fortes hausses des prix, qui risquerait de remettre en question la sécurité alimentaire au détriment des populations les plus démunies dans les pays importateurs. Une situation similaire se produirait dans l'éventualité où une mauvaise récolte dans les gros pays exportateurs aggraverait la situation du faible niveau des stocks et réduirait davantage encore l'offre totale d'exportations disponibles.

L'augmentation des prix du fret pourrait avoir des répercussions sur l'évolution des marchés

Les Perspectives ne tiennent pas compte d'une éventuelle augmentation à long terme des coûts de transport. Pourtant le coût du fret s'est considérablement accru au cours des dernières années. En raison des grandes quantités de blé et de céréales secondaires qui sont échangées au niveau mondial, une hausse persistante des coûts de fret pourraient avoir un effet déprimant sur les quantités échangées voir même, dans une certaine mesure, séparer les deux marchés.

Poussée des importations de céréales en Chine – Implications pour les marchés d'estimations alternatives de stocks et des politiques des échanges

Introduction

L'évolution des marchés céréaliers en Chine revêt une importance particulière pour les projections concernant les marchés agricoles internationaux pour au moins deux raisons : premièrement, tout simplement la taille du marché chinois fait que les marchés mondiaux réagissent aux modifications du régime commercial induites par des ajustements même faibles de l'offre et de la demande intérieures de céréales. Deuxièmement, les analystes s'accordent à reconnaître que les estimations de certaines variables du marché intérieur sont probablement très imprécises, c'est-à-dire potentiellement source d'erreurs.

Ces derniers temps, les marchés céréaliers chinois ont affiché un net déficit de la production intérieure par rapport à la consommation. Bien que l'écart entre la production intérieure et la consommation ait atteint environ 34 millions de tonnes par an en moyenne entre 2000/2001 et 2003/2004, la Chine est restée un important exportateur net de céréales, puisque, d'après les données de la base *Aglink*, elle a exporté en moyenne chaque année 10 millions de tonnes de blé, de céréales secondaires et de riz durant cette période. Pour faire face à ce déficit, la Chine puise de toute évidence dans ses abondants stocks de céréales accumulés principalement au cours des années 90 lorsque la production intérieure dépassait largement la consommation.

Il est certain que si la consommation reste supérieure à la production, la Chine ne pourra conserver indéfiniment sa position d'exportateur net. Lorsque les stocks seront revenus à des niveaux considérés par les autorités chinoises comme des niveaux minimums de réserve, le déficit devra être couvert par des importations. Les récents développements font état d'une forte hausse des prix des céréales en Chine au cours des derniers mois, donnant quelques signes de leur raréfaction sur les marchés intérieurs. Entre les mois de février 2003 et 2004, les prix du maïs et du blé se sont accrus respectivement de 12 % et 36 %, alors que le prix du riz augmentait de 40 % à 60 %. De plus, les changements de politiques dans le programme rural, annoncés au début 2004, indiquent que les autorités chinoises s'inquiètent aussi du grand écart entre l'offre et la demande. Entre autre, ces politiques visent à accroître des revenus nets des agriculteurs et la rentabilité de la production des céréales par des moyens tels que subventions directes, meilleur accès au crédit rural et taxes réduites pour les agriculteurs. De plus, les récents changements dans la Constitution chinoise ont fait valoir les droits à propriété, ce qui pourrait aider pour stimuler l'investissement du secteur agricole.

Si le ratio offre-demande intérieure reste au niveau des 4 dernières années, une diminution d'offre de stocks changerait les 7 millions de tonnes d'exportations nettes en 34 millions de tonnes d'importations nettes. Cette modification des termes de l'échange

d'environ 40 millions de tonnes par an, mis en perspective avec les niveaux d'échanges globaux de blé, céréales secondaires et riz d'environ 230 millions de tonnes, donne une indication de l'importance du problème.

Au moment de son entrée à l'OMC, la Chine s'est engagée à ouvrir son marché intérieur en mettant en place des contingents tarifaires pour le blé, le maïs et le riz, représentant au total quelque 22 millions de tonnes par an, une part des quotas d'importations, et dans le cas du maïs une part croissante, étant allouée à des négociants privés autres que les entreprises officielles de commerce d'état. De plus, tous les quotas attribués aux entreprises commerciales d'état et n'étant pas remplis aux trois quarts d'une année donnée, seront réattribués à des négociants en dehors de ces entreprises.

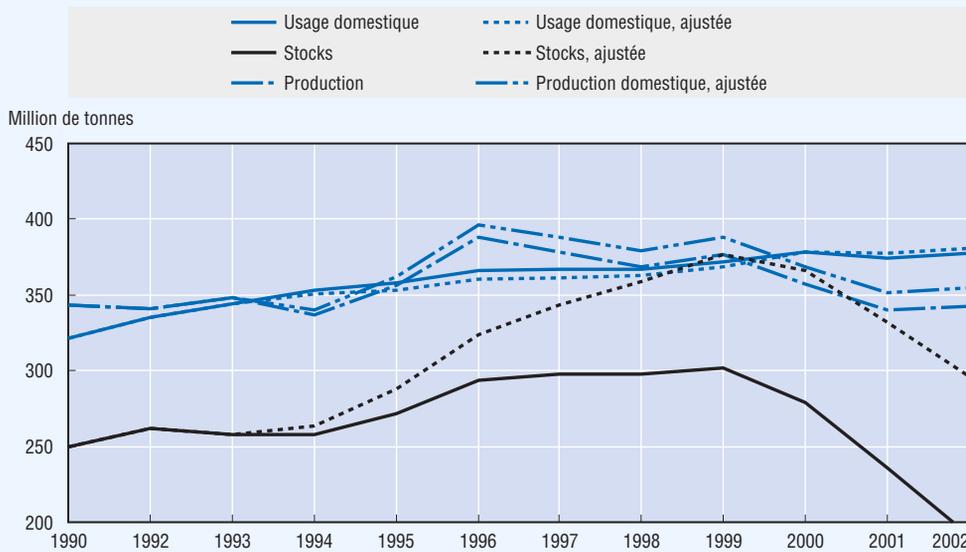
Le scénario de base qui est présente dans les *Perspectives agricoles* de cette année projette une hausse significative des importations de céréales. Compte tenu de la disparition des approvisionnements provenant des stocks, le scénario de référence de cette année prévoit que les contingents d'importation seront pleinement utilisés dans le cas du blé et du riz, et que les importations de céréales secondaires (comprenant le maïs et les autres céréales secondaires) dépasseront largement les contingents fixés pour le maïs. Certaines questions restent toutefois sans réponse. Premièrement, on ne sait pas ce que représentent exactement les stocks chinois de céréales à l'heure actuelle (ce chiffre est considéré par les autorités chinoises comme une donnée confidentielle). De plus, la qualité des stocks encore disponibles et qui pour la plupart datent déjà de quelques années, est sujette à caution et pourrait bien s'être détériorée avec le temps. Or, à l'évidence, le volume des stocks influe sur la pression à l'importation de céréales. Deuxièmement, l'ouverture de contingents tarifaires pourrait ne pas suffire à elle seule à assurer l'importation des quantités nécessaires de céréales ; des réformes intérieures, par exemple la réduction du pouvoir de contrôle des entreprises commerciales d'État (ECE) chinoises, ainsi que la modernisation des infrastructures sont également nécessaires pour que les contingents d'importation soient effectivement employés¹.

On examinera, dans le présent encadré, les conséquences pour les marchés céréaliers chinois et internationaux de l'évolution de deux variables conditionnant les importations cérésières. Premièrement, différentes hypothèses concernant les stocks de céréales sont examinées à la lumière de données récentes. On analysera ensuite ce qu'impliquerait pour le marché une sous-utilisation importante des contingents d'importation pour des raisons techniques ou politiques, par exemple si les entreprises commerciales d'État décident de ne pas employer la part de contingent dont elles gardent la maîtrise, ou une sur-utilisation si les autorités chinoises décidaient d'augmenter les contingents d'importation.

Conséquences pour le marché de deux scénarios concernant les stocks cérésières de la Chine

A la lumière des nouvelles informations tirées des travaux récents menés par la FAO sur des données rétrospectives concernant le marché céréalier et les stocks chinois, des bilans cérésières hypothétiques ont été établis pour la période 1994-2002 qui renvoient à la hausse le niveau des stocks (graphique 2.6). Ces bilans globaux ont été ventilés entre le blé, les céréales secondaires et le riz à l'aide de deux méthodes simples qui débouchent sur des ajustements différents des données pour chacun de ces marchés (les ajustements des données sont décrits dans l'annexe).

Graphique 2.6. **Évolution du marché chinois des céréales de 1990 à 2002, ajustée compte tenu des estimations récentes de la FAO**



Source : Secrétariat de l'OCDE d'après les données de la base *Aglink*, les estimations de la FAO et des calculs internes.

Après application des deux méthodes simples d'ajustement des bilans céréaliers pour les années passées décrites dans l'annexe, les répercussions sur le marché de deux scénarios sont analysées (« scénario 1 »). Dans le premier, les stocks de blé, de céréales secondaires et de riz sont proportionnellement plus importants, mais les structures de l'offre et de la demande restent inchangées². En fait, ce scénario suppose simplement que la période de déstockage sera étalée sur un ou deux ans.

Le second scénario (« scénario 2 ») prend pour hypothèse une modification non proportionnelle des stocks de blé, de céréales secondaires et de riz et tient également compte du déficit plus ou moins marqué de la production. Le déstockage devrait dans ce cas ralentir seulement en 2006, 2007 et 2013 respectivement pour les céréales secondaires, le riz et le blé (2004 pour toutes les céréales dans le scénario de référence).

Le tableau ci-dessous rend compte des évolutions escomptées des variations de stocks dans le scénario de référence et dans les deux autres scénarios envisagés :

Comme le montre le tableau 2.1, les deux scénarios tablent sur des prélèvements beaucoup plus importants sur les stocks chinois. En conséquence, les importations deviennent moins nécessaires que dans le scénario de référence, comme le montre le graphique 2.7.

Il en résulte deux conséquences directes : premièrement, si les importations nettes sont plus faibles (voire si les exportations nettes se poursuivent pendant quelques années), les prix mondiaux sont bien inférieurs à ceux projetés dans le scénario de référence. En moyenne pour la période de simulation 2004-2013, les prix internationaux seraient inférieurs de 2 % à 4 % à leur niveau dans le scénario de référence. Deuxièmement, les prix intérieurs, qui dépendent des prix mondiaux et du niveau réel des importations dans le cadre des contingents tarifaires, se trouvent encore plus fortement réduits (graphique 2.8).

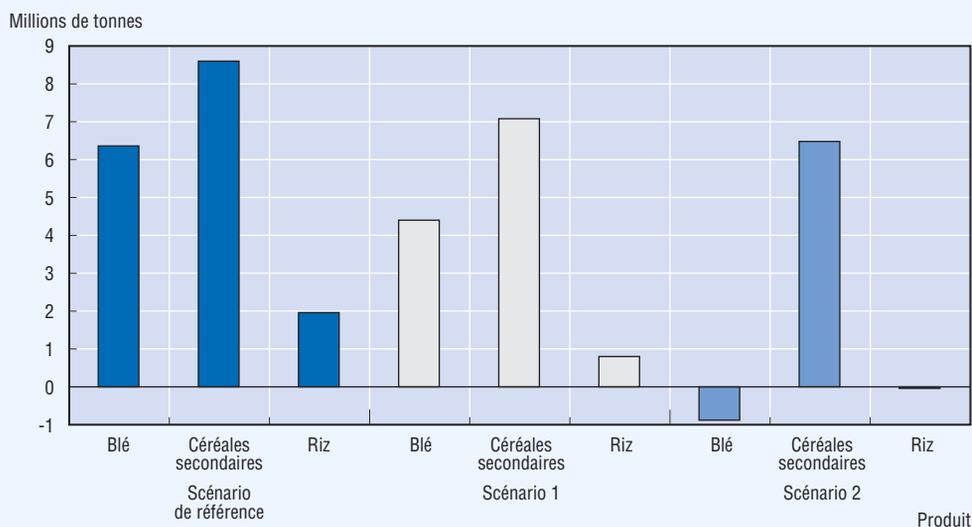
Tableau 2.1. **Évolution des variations des stocks de blé, de céréales secondaires et de riz, dans le scénario de référence et les deux autres scénarios envisagés, 2003-2013**

Millions de tonnes

Scenario	Grains	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Base	Blé	-17.6	-10.9	-6.5	-3.0	-0.8	-0.7	0.0	-0.2	-0.3	-0.1	0.3
	Cér. sec.	-18.2	-5.9	-3.6	-2.3	-0.6	-0.1	0.1	0.1	0.2	0.2	0.1
	Riz	-18.2	-6.2	-3.3	-0.9	-0.4	-0.2	0.2	-0.1	-0.2	-0.1	-0.1
Scén. 1	Blé	-17.6	-17.6	-17.6	-17.6	-9.4	-3.0	-0.8	-0.7	-0.3	-0.1	0.0
	Cér. sec.	-18.2	-18.2	-14.0	-2.3	-0.6	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
	Riz	-18.2	-18.2	-18.2	-10.8	-0.9	-0.4	-0.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Scén. 2	Blé	-17.6	-17.6	-17.6	-17.6	-17.6	-17.6	-17.6	-17.6	-17.6	-17.6	-6.5
	Cér. sec.	-18.2	-18.2	-18.2	-5.9	-3.6	-2.3	-0.6	-0.1	0.0	0.0	0.0
	Riz	-18.2	-18.2	-18.2	-18.2	-6.2	-3.3	-0.9	-0.4	-0.2	0.0	0.0

Source : Secrétariat de l'OCDE.

Graphique 2.7. **Effets sur les importations nettes de céréales en Chine des hypothèses alternatives de stocks, moyenne 2004-2013**

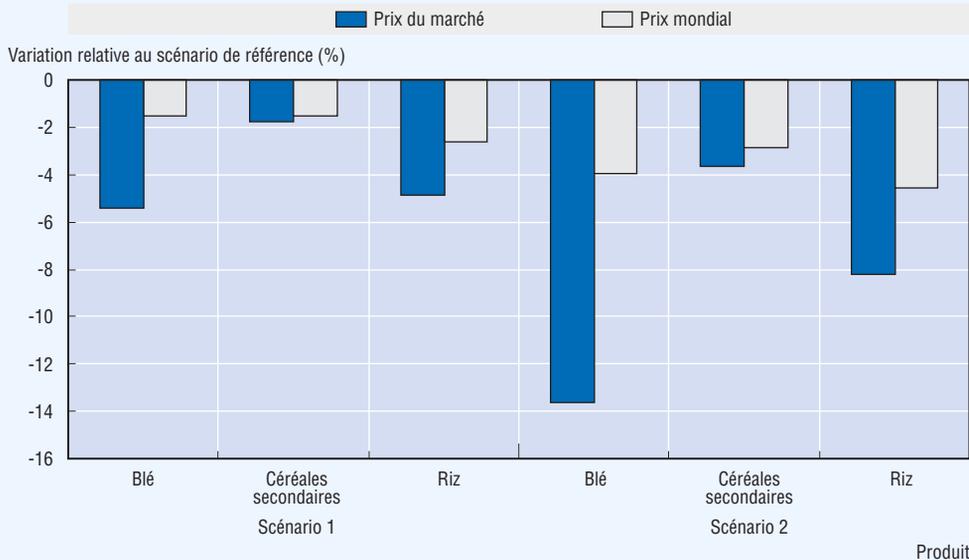


Source : Secrétariat de l'OCDE – résultats de la simulation Aglink.

Il est intéressant de noter que bien que les échanges de riz fluctuent moins, les variations de prix du riz sur les marchés intérieur et international sont relativement importantes comparées à celles du blé et des céréales secondaires. Ce phénomène s'explique principalement par le fait que le marché mondial du riz est relativement étroit par rapport à ceux du blé et des céréales secondaires, d'où une réaction plus marquée des prix aux chocs du côté de l'offre et/ou de la demande.

De toute évidence, des prix intérieurs plus bas entraînent un ajustement de la production et de la consommation. La superficie totale plantée en blé, céréales secondaires et riz diminue en moyenne de 0.5 % et 0.9 % respectivement dans les deux scénarios de substitution, ce qui se traduit par une réduction moyenne de la production céréalière totale de 0.8 % et 1.6 %, respectivement. La réduction est plus sensible pour le blé et le riz que pour les céréales secondaires dans le premier scénario tandis que dans le second, elle concerne

Graphique 2.8. Effets sur les prix de marchés des céréales en Chine et dans le monde des hypothèses alternatives de stocks, moyenne 2004-2013



Source : Secrétariat de l'OCDE – résultats de la simulation Aglink.

principalement le blé, dont le prix accuse une variation plus marquée. Dans le même temps, l'utilisation alimentaire, du blé notamment, augmente en réponse aux plus faibles niveaux de prix. Si, dans le premier scénario, l'utilisation alimentaire moyenne du riz et des céréales secondaires n'est guère modifiée, dans le second scénario, le niveau sensiblement plus faible du prix du blé provoque un déplacement de la consommation alimentaire du riz (-1 %) vers le blé (+4 %). Les faibles niveaux de prix stimulent par ailleurs les utilisations fourragères, d'où une augmentation moyenne de près de 1 % de la production animale. L'utilisation fourragère des céréales secondaires, qui sont le principal aliment du bétail, progresserait de 0,2 % et 0,5 % respectivement dans les deux scénarios par rapport à l'hypothèse de référence. L'utilisation fourragère du blé, bien que faible en valeur absolue, se trouvait accrue de 5 % et 13 % respectivement dans les deux scénarios de substitution, en raison du recul plus prononcé des prix du blé.

Conséquences pour le marché de restrictions d'accès aux licences d'importation dans le cadre des contingents tarifaires

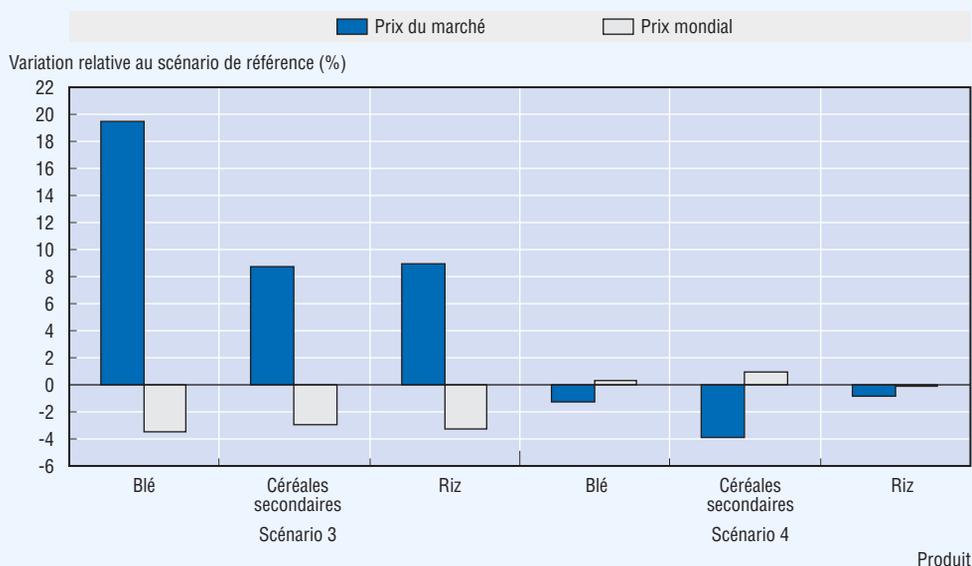
Comme on l'a vu plus haut, les hypothèses du scénario de référence concernant la pleine utilisation des contingents tarifaires pour les céréales pourraient ne pas être tout à fait réalistes si la mise en place de ces contingents n'est pas accompagnée par des réformes et évolutions au plan national. D'aucuns considèrent en particulier que le système des ECE qui contrôlent toujours une large part des contingents risque d'entraîner de facto une réduction des contingents d'importation. D'un autre côté, dans une situation de déficit sévère, les autorités chinoises pourraient décider d'accroître les importations assorties de droits de douane à l'intérieur des quotas dans les limites déjà accordées.

Bien entendu, rien ne permet d'affirmer que la part des contingents tarifaires demeurant sous le contrôle des ECE restera totalement inemployée si la situation sur le marché intérieur

nécessite ces importations. En fait, dans la mesure où les entreprises commerciales d'état ont la possibilité d'importer dans les limites des contingents qui leur sont attribués passés les trois-quarts d'une année donnée, il semble très peu probable que les parts de ces entreprises ne soient pas complètement remplies dans une situation de déficit. On ne peut pas non plus considérer que la part ne relevant pas des ECE sera à l'inverse totalement utilisée quelles que soient les circonstances. Toutefois, à titre d'illustration, un troisième scénario prend pour hypothèse une réduction de fait des contingents tarifaires ouverts pour le blé, le maïs et le riz à la part non maîtrisée par les ECE (indiquée dans la dernière colonne du tableau A.2.1). Un quatrième scénario prend l'hypothèse d'une augmentation des contingents d'importation à un degré qui rendrait les contingents tarifaires non contraignants.

Dans l'hypothèse d'une réduction sensible des contingents tarifaires effectivement utilisés, et par conséquent des importations, les prix des céréales sur le marché intérieur seraient beaucoup plus élevés que dans le scénario de référence. Bien que les contingents tarifaires pour le blé et le riz restent contraignants, les prix de ces céréales alimentaires augmenteraient de 20 % et 9 % en moyenne, respectivement (graphique 2.9), ce qui rapprocherait les prix du marché des niveaux de prix après application des droits hors contingent, même si l'écart reste encore très important. D'un autre côté, la diminution des importations de la Chine ferait baisser de 3 % à 4 % en moyenne les prix mondiaux des céréales pendant la période de simulation.

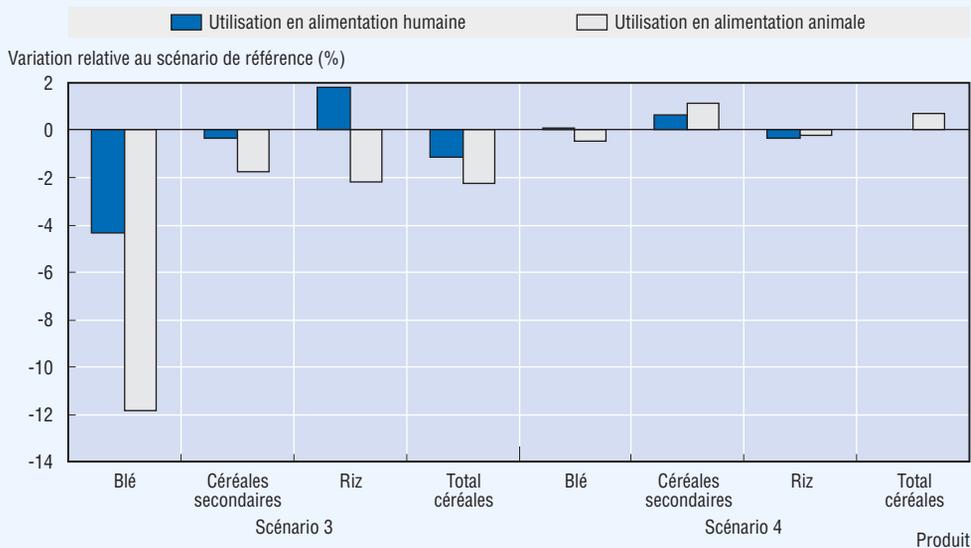
Graphique 2.9. **Impact sur les prix des céréales en Chine et dans le monde d'un contingent d'importation plus restreint et plus étendu, moyenne 2004-2013**



Source : Secrétariat de l'OCDE – résultats de la simulation Aglink.

Les niveaux de prix beaucoup plus élevés auraient un effet stimulant sur les producteurs chinois. La production céréalière chinoise serait majorée en moyenne de 2 % par rapport aux projections du scénario de référence, la production de blé augmentant plus fortement que celles de céréales secondaires et de riz. Cette évolution aurait cependant une incidence très négative sur la consommation intérieure de céréales comme le montre le graphique 2.10. Le

Graphique 2.10. Impact sur l'utilisation des céréales en Chine d'un contingent d'importation plus restreint et plus étendu, moyenne 2004-2013



Source : Secrétariat de l'OCDE – résultats de la simulation Aglink.

recul de la production animale, en particulier, ferait diminuer les utilisations fourragères d'en moyenne 2 %. La consommation alimentaire accuserait également une baisse et le riz remplacerait largement le blé comme principal aliment de base.

D'un autre côté, le fait d'autoriser des importations répondant à la demande et assorties de droits de douane à l'intérieur du contingent conduirait à importer des quantités trop importantes pour respecter les engagements au titre des contingents tarifaires. Ainsi, les importations de blé pourraient dépasser de 11 % leur niveau dans un contexte de contingent tarifaire contraignant, alors que les importations de riz atteindraient 5 %. Les importations de céréales secondaires, qui ne sont que partiellement déterminées par le contingent tarifaire du maïs, augmenteraient de 38 % si les droits de douane à l'intérieur du quota étaient appliqués à toutes les importations de maïs. Par conséquent, les prix intérieurs du blé et du riz, qui sont actuellement déterminés par les droits de douane à l'intérieur du quota, diminueraient de 1 % en moyenne par rapport au scénario de base, alors que le prix moyen des céréales secondaires diminuerait de 4 %.

Conclusions

Les projections du scénario de référence étant influencées par la forte progression des importations céréalières chinoises lorsque les stocks chinois auront cessé d'approvisionner le marché, la présente partie met l'accent sur deux facteurs importants dont risquent de dépendre le volume de ces importations. Deux scénarios concernant le niveau et le rythme d'épuisement des stocks céréaliers de la Chine montrent que les prix intérieurs et mondiaux des céréales seront beaucoup plus bas que prévu si les stocks existants peuvent alimenter le marché pendant plus longtemps que prévu. Une telle situation serait bien entendu favorable aux consommateurs de céréales et aurait un effet positif sur la production de viande en Chine.

Les deux autres scénarios considèrent les contingents d'importation de céréales effectivement utilisables : pour plusieurs raisons, les importations pourraient être inférieures aux quantités contingentées même si les marchés intérieurs réclament d'importants approvisionnements venus de l'étranger. L'une d'elles est que les ECE continuent de contrôler une grande partie des contingents et pourraient maintenir une stratégie de limitation des importations. D'un autre côté, les autorités chinoises pourraient choisir d'autoriser l'importation de quantités plus importantes que prévu, assorties de droits de douane à l'intérieur du quota, si le déficit en céréales sur le marché intérieur est important. Les résultats de ce scénario montrent qu'une politique de restriction des importations aurait de graves conséquences pour les marchés intérieurs, notamment pour les producteurs de bétail et les consommateurs qui pâtiraient des niveaux de prix beaucoup plus élevés des céréales. Une telle situation ne peut être dans l'intérêt de la Chine qui a toujours fait de la sécurité alimentaire une de ses grandes priorités. Par contre, les consommateurs bénéficieraient de l'autorisation d'importer de plus grandes quantités avec des droits de douane faibles en raison de la baisse des prix.

Notes

1. On trouvera dans OCDE (2001) [China's Agriculture in the International Trading System] pp. 21 et suivantes et OCDE (2002) [Agricultural Policies in China after WTO Accession] pp. 115, une analyse des conséquences possibles de la mise en place de contingents tarifaires en Chine.
2. Comme cela a été discuté auparavant, des stocks plus importants ne peuvent s'établir sans ajustement entre l'offre et la demande. Comme l'écart entre la production et la consommation ne devrait guère être modifié ; et dans un souci de simplicité nous n'en avons pas tenu compte, mais cela n'a rien ôté au sens de l'analyse.

ANNEXE

Hypothèses sous-tendant la révision des bilans céréaliers en Chine

La FAO a mené un important travail d'analyse de la consommation de céréales alimentaires et fourragères et des stocks céréaliers de la Chine¹ en s'appuyant sur des sources autres que les statistiques officielles. La conclusion générale de ces travaux est que si la consommation de céréales alimentaires a été sans doute fortement surestimée, l'utilisation de céréales fourragères est probablement plus importante que ne l'indiquent les statistiques récentes. Par ailleurs, les stocks totaux de céréales pourraient avoir été sous-estimés de jusqu'à 25 % pour 1999, année où ils ont atteint un point culminant, si l'on en croit les chiffres ajustés du Bureau national de statistiques de la Chine, BNS².

On entend souvent dire que s'il existe des données relativement fiables sur les quantités produites et échangées, les informations sur la consommation et les stocks sont assez médiocres. Les importations et les exportations transitent par un nombre limité de ports de sorte que les chiffres s'y rapportant peuvent être considérés comme relativement exacts. Cela est beaucoup moins vrai en ce qui concerne la production, compte tenu de l'importance de l'utilisation des céréales à la ferme en Chine, mais reste toutefois applicable pour la production commercialisée.

Les résultats de la FAO sont utilisés dans la présente analyse pour ajuster les données concernant la consommation de céréales alimentaires et fourragères et les stocks céréaliers, et dans une moindre mesure la production, afin d'obtenir un nouvel ensemble hypothétique de bilans pour le blé, les céréales secondaires et le riz destiné à servir de point de départ à nos scénarios. On suppose, en particulier, que le niveau des stocks totaux de céréales était plus élevé de 25 % en 1999, et que les chiffres de la consommation de céréales alimentaires et fourragères pour 2001 doivent être ajustés de -7 % et +17 %, respectivement. De plus, partant du principe que la production non recensée est essentiellement constituée de céréales fourragères directement utilisées à la ferme, on majore la production de 2001 de 4 % (ou de la moitié de la variation de l'utilisation de fourrage) par rapport aux chiffres indiqués dans la base de données³. En minimisant la somme des carrés des variations de la croissance en valeur absolue de la consommation intérieure de céréales alimentaires et fourragères et de la production, et en faisant intervenir les ajustements à partir de 1994/95 afin de permettre une évolution progressive de ces données, on obtient une série chronologique ajustée qu'on utilise pour établir le bilan céréalier révisé présenté au graphique 14. Sur la base de ces hypothèses et des ajustements mécaniques indiqués, les stocks totaux de céréales auraient culminé en 1999/2000 à 377 millions de tonnes, chiffre bien supérieur à celui figurant actuellement dans la base de données *Aguinaldo*. La baisse des stocks n'aurait véritablement commencé qu'en 2001/2002, à un rythme légèrement plus lent que celui ressortant de la base de données actuelle.

Au vu de ces nouvelles données, les stocks pourraient être suffisants pour assurer l'équilibre des marchés pendant une longue période, même en cas de fléchissement notable de la production céréalière, et l'objectif de large autosuffisance de la Chine sera dans ces conditions menacé beaucoup plus tard que ne l'indiquent les projections. Ce point de vue semble confirmé par le fait que les autorités chinoises continuent d'exporter de gros volumes de céréales, en particulier de maïs.

Ajustements des bilans céréaliers pour le blé, les céréales secondaires et le riz

Les ajustements décrits ci-dessus doivent être ventilés entre les différentes céréales représentées dans le modèle *Aguinaldo*, c'est-à-dire entre le blé, les céréales secondaires et le riz. Les mêmes coefficients d'ajustement sont appliqués aux céréales alimentaires et fourragères dans les trois cas, d'où des évolutions assez contrastées de la consommation intérieure des différentes céréales qui reflètent l'importance relative des utilisations fourragère et alimentaire. Ainsi la consommation intérieure de céréales secondaires est revue à la hausse de plus de 9 % pour 2001, tandis que la consommation totale de blé est réduite de 7 % et celle de riz de 2 %.

En l'absence d'informations plus détaillées, des séries chronologiques cohérentes peuvent être obtenues au moyen de deux ajustements simples des stocks et de la production. D'un côté, on peut supposer que le coefficient d'ajustement à appliquer aux stocks est le même quel que soit le type de céréales. Autrement dit, on considère qu'en 1999 les stocks étaient 25 % plus élevés que le chiffre indiqué dans la base de données aussi bien pour le blé, que pour les céréales secondaires que pour le riz. L'ajustement à appliquer à la production céréalière est donc à peu près identique à celui appliqué à la consommation intérieure totale. Par conséquent, les taux de déstockage en 2002 correspondraient grosso modo au chiffre ressortant de la base de données pour toutes les céréales.

D'un autre côté, on peut supposer que la totalité de l'ajustement à apporter à la production céréalière (égal à la moitié de l'ajustement de l'utilisation des céréales fourragères) est imputable aux céréales secondaires, qui sont les principales céréales fourragères. Les ajustements des stocks céréaliers sont alors obtenus par déduction, l'ajustement le plus important concernant les céréales secondaires (+36 % en 1999) et le plus faible le riz (+17 %). Dans ce cas, les taux de déstockage en 2002 seraient 7 % plus élevés que dans la base de données pour les céréales secondaires, mais 16 % et 49 % plus faibles pour le riz et le blé, respectivement.

Engagements relatifs aux contingents d'importation de céréales pris par la Chine dans le cadre de l'OMC

Tableau A.2.1 ci-après récapitule l'évolution des contingents d'importation de la Chine pour le blé, le maïs et le riz ainsi que la part en revenant aux entreprises commerciales d'État.

**Tableau A.2.1. Évolution des contingents tarifaires applicables
aux importations céréalières de la Chine depuis son adhésion à l'OMC**

Produit	Année	Quota total à l'importation 1 000 t	Part réservée aux entreprises de commerce d'États %	Part restante 1 000 t
Blé	2002	8 468	90	847
	2003	9 052	90	905
	Depuis 2004	9 636	90	964
Maïs	2002	5 850	68	1 872
	2003	6 525	64	2 349
	Depuis 2004	7 200	60	2 880
Riz	2002	3 990	50	1 995
	2003	4 655	50	2 328
	Depuis 2004	5 320	50	2 660

Source : République de Chine.

Notes

1. FAO (2004) : Examen critique de l'offre et de la demande céréalières en Chine et répercussions pour les marchés mondiaux. Document présenté à la Session conjointe du Groupe intergouvernemental sur les céréales (30^e Session) et du Groupe intergouvernemental sur le riz (41^e Session). Rome : Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.
2. Il est noté dans ce document que cette estimation des stocks céréalières nécessite « un examen plus approfondi de toutes les autres grandes variables et bilans céréalières de la Chine » et proposé de ne modifier les statistiques sur les stocks que de façon marginale. Dans la présente analyse, nous utilisons cependant l'estimation haute des stocks afin de donner une idée de l'ampleur des répercussions possibles.
3. Deux raisons permettent de penser que la production a été sous-déclarée à la fin des années 90 : premièrement, comme on l'a vu plus haut, une grande partie de la production céréalière a pu être utilisée comme fourrage à la ferme, option particulièrement intéressante pour les agriculteurs dans la deuxième moitié des années 90 lorsque les prix intérieurs étaient bas et n'encourageaient pas la vente de produits sur le marché (OCDE 1999, *Politiques agricoles : Économies émergentes et pays en transition*) p. 141; OCDE 2002 [*La Chine dans l'économie mondiale*] pp. 72 et 73). Deuxièmement, les quotas céréalières étaient complétés par un système de prix dits « de protection » qui devait assurer un prix plancher aux agriculteurs. Toutefois, en dépit de la réduction continue de ce prix « de protection » après 1997, le prix du marché est tombé en dessous de celui-ci en 2000. Bien que le prix de protection n'ait pas officiellement été assorti de restrictions quantitatives, la charge financière résultant de son application a peut-être incité les administrations locales à acheter, et à déclarer, des quantités inférieures à la production effective.

Méthodologie

Les projections présentées et analysées dans ce document sont le résultat d'un processus dans lequel sont réunies des informations venant des pays membres et celles tirées de plusieurs autres sources. La cohérence de ce processus est assurée par l'utilisation du modèle *Aglink* de l'OCDE. Cependant, il est largement fait appel au jugement d'experts à plusieurs stades du processus. Les *Perspectives agricoles* de l'OCDE présentent une estimation unique, jugée plausible par le Secrétariat compte tenu des hypothèses retenues, de la procédure d'échange d'informations décrite ci-dessous et des informations disponibles au 7 avril 2004.

La réponse des pays membres de l'OCDE (et de certaines Économies non membres) à un questionnaire annuel diffusé par le Secrétariat en milieu d'année constitue la première étape de la procédure d'élaboration des *Perspectives*. Grâce à ces questionnaires, le Secrétariat obtient des informations des pays membres sur l'évolution à venir des marchés des produits, ainsi que sur l'évolution des politiques agricoles nationales. A ces informations s'ajoutent celles obtenues par des sources extérieures telles que la FAO, la Banque mondiale ou le FMI, qui permettent de dresser un panorama des principaux facteurs déterminant l'évolution des marchés dans les Économies non membres. Cette partie du processus vise à donner une première idée de l'évolution possible des marchés et à établir les hypothèses de référence qui conditionnent les *Perspectives*. Ces hypothèses sont décrites dans le chapitre sur les hypothèses économiques et politiques, au fil du texte et dans des tableaux spécifiques par produit du présent rapport. Contrairement à la procédure précédente, les hypothèses relatives à l'évolution, au cours de la période couverte par les *Perspectives*, des principales variables macroéconomiques reposent sur les prévisions du Département économique de l'OCDE parues en décembre 2003, les prévisions à moyen terme pour les pays membres du Département économique de l'OCDE, et le numéro de septembre 2003 des projections de la Banque mondiale *Global Economic Prospects*. Bien que celles-ci se révèlent parfois différentes des hypothèses macroéconomiques qui figurent dans les réponses aux questionnaires, il a été jugé préférable d'utiliser seulement deux sources cohérentes pour ces variables.

Au cours de l'étape suivante, le modèle *Aglink* de l'OCDE est utilisé pour faciliter l'intégration cohérente de ces informations et pour en extraire un premier ensemble de projections mondiales sur les marchés (scénario de référence). *Aglink* est un modèle économique dynamique, tenant compte du cadre politique, des grands marchés de produits agricoles de la zone tempérée. Il se compose actuellement de modules complets pour le secteur agricole des principaux pays membres de l'OCDE producteurs et exportateurs de produits agricoles, c'est-à-dire l'Australie, le Canada, l'Union européenne, le Japon, la Corée, le Mexique, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis ainsi que de certaines Économies non membres, l'Argentine, la Russie, la Chine et le Brésil, et d'un module sur le secteur bovin pour les autres pays du MERCOSUR. Un modèle révisé du sucre autonome a

également été développé (séparé du modèle *Aglink* pour l'instant), pour réaliser des prévisions à long terme pour les marchés du sucre de l'OCDE et du monde, comprenant le sucre brut et le sucre blanc ou raffiné. Tous les modules sont élaborés par le Secrétariat, en collaboration avec des experts des pays membres et des Économies non membres et, dans certains cas, l'aide d'autres administrations nationales. Les premiers résultats du scénario de référence sont mis en regard de ceux obtenus à partir des réponses au questionnaire et les problèmes pouvant apparaître sont parfois discutés lors d'échanges bilatéraux avec les experts des pays concernés. Sur la base de ces discussions et des informations remises à jour, un deuxième scénario de référence est élaboré.

En plus des quantités produites, consommées et échangées, le scénario de base comprend également des projections pour les prix nominaux des produits concernés. Sauf mention contraire, les prix mentionnés dans le texte sont également en termes nominaux.

Les informations obtenues sont utilisées pour préparer des rapports qui présentent des perspectives relatives aux céréales, aux oléagineux, aux viandes, aux produits laitiers et au sucre. Ces rapports sont discutés lors des sessions annuelles du Sous-groupe de travail sur la viande et les produits laitiers et du Sous-groupe de travail sur les céréales, les aliments pour animaux et le sucre du Comité de l'agriculture de l'OCDE. Les discussions sur les perspectives de ces Sous-groupes sont centrées sur les principaux problèmes ressortant des réponses aux questionnaires et sur les ajustements à apporter aux projections des pays membres pour obtenir un scénario de référence mondial cohérent. A la suite des réunions de ces Sous-groupes de produits et de la révision finale des données, un scénario de référence révisé est produit et sa sensibilité aux principales incertitudes est évaluée. Les projections révisées forment la base de la version préliminaire des Perspectives qui est discutée normalement par le Groupe de travail des politiques et des marchés agricoles du Comité de l'agriculture avant sa publication.

Cette procédure implique que les projections présentées dans ce rapport soient largement conditionnées par celles développées par les pays membres et par les Économies non membres participantes. Elle résout également les incohérences entre les projections individuelles grâce à l'utilisation d'un cadre de modélisation formel et met en lumière la sensibilité des résultats vis-à-vis des hypothèses de référence. Grâce au processus d'examen, les avis des experts des pays sont pris en compte dans les projections et les analyses s'y rapportant. Cependant, la responsabilité finale des projections et de leur interprétation appartient au Secrétariat de l'OCDE.

ANNEXE II

Glossaire

Accès au marché

Concessions mentionnées dans les listes des pays figurant dans l'Accord d'Uruguay sur l'agriculture relatives à la consolidation, à la réduction des droits de douane et à d'autres termes d'engagements sur l'accès aux marchés.

Accord de Berlin

Programme de réforme la Politique agricole accepté par les chefs d'État de l'Union européenne en mars 1999. À partir de l'an 2000, ce programme réduit le soutien des prix et augmente les paiements directs aux céréales et à la viande bovine, abaisse les paiements directs aux oléagineux (en les harmonisant avec ceux des céréales) et augmente les quotas laitiers. Les réductions des prix de soutien et l'introduction de nouveaux paiements directs aux produits laitiers sont repoussés jusqu'en 2005, au moment d'une seconde augmentation des quotas laitiers. Tout comme les propositions initiales de la Commission européenne qui n'ont pas été acceptées, ce programme est souvent appelé « Agenda 2000 ».

Accord de Blair House

Accord portant sur l'agriculture, signé par les États-Unis et la Communauté européenne en 1992, traitant essentiellement des limites apportées aux subventions du secteur des oléagineux dans l'UE et ouvrant la voie à l'Accord d'Uruguay.

Accord d'Uruguay sur l'agriculture

Les termes de l'Accord d'Uruguay sur l'agriculture sont contenus dans la section de l'Acte final reprenant les résultats des négociations commerciales multilatérales du cycle d'Uruguay intitulés « Accord sur l'agriculture ». Ce texte comprend les engagements dans les domaines de l'accès aux marchés, du soutien interne (voir MGS) et des subventions à l'exportation ainsi que les dispositions générales concernant le suivi et la poursuite des objectifs. En outre, chaque pays a une Liste nationale qui fait partie intégrante de ses engagements dans le cadre de cet accord. Il existe un accord séparé intitulé Accord sur l'application de mesures sanitaires et phytosanitaires. Cet accord tente d'établir un cadre multilatéral de règles et de disciplines pour orienter l'adoption, l'élaboration et l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires afin de minimiser leurs effets négatifs sur le commerce.

Accord du Luxembourg

Une décision formelle sur une plus ample « réforme de la PAC – perspective de long terme d'une agriculture durable » a été prise par le conseil de l'UE des ministres de l'Agriculture, lors de sa réunion du 26 juin 2003. La réforme comprend des modifications de grande envergure des politiques en cours, incluant des réductions supplémentaires dans les prix de soutien qui seront compensées en partie par des paiements directs et un plus grand découplage de la plupart des paiements directs, tel que le nouveau paiement unique par exploitation pour la production en cours. Les différents éléments de la réforme seront mis en place en 2004 et 2005, 2005 pour le paiement unique par exploitation. Si un état membre avait besoin d'une période de transition du fait de ses conditions agricoles particulières, il pourrait appliquer le paiement unique par exploitation à partir de 2007 au plus tard.

Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Mesures SPS)

Accord conclu dans le cadre de l'OMC et comprenant les normes visant à protéger la vie et la santé des personnes, des animaux et des végétaux.

Accord de libre-échange nord américain (ALENA)

Accord trilatéral sur les échanges, notamment les échanges agricoles, conclu entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, visant à éliminer progressivement les droits de douane et à revoir les autres règles commerciales entre les trois pays sur une période de 15 ans. Cet accord, qui a été signé en décembre 1992, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994.

Achats d'intervention

Achats opérés par la Commission de la Communauté européenne pour soutenir les prix du marché intérieur.

Agenda 2000

Programme de réforme de la Politique agricole commune proposé par la Commission européenne en 1998. Les chefs d'État de l'Union européenne ont accepté un programme de réformes en mars 1999, après qu'il ait subi un certain nombre de modifications. A partir de l'an 2000, ce programme réduit le soutien des prix et augmente les paiements directs aux céréales et à la viande bovine, abaisse les paiements directs aux oléagineux (en les harmonisant avec ceux des céréales) et augmente les quotas laitiers. Les réductions des prix de soutien et l'introduction de nouveaux paiements directs aux produits laitiers sont repoussés jusqu'en 2005, au moment d'une seconde augmentation des quotas laitiers. Ce programme est communément appelé « Accord de Berlin » afin de le distinguer de l'accord correspondant aux propositions initiales de la Commission européenne.

Accord « double zéro »

Selon les accords « double zéro », l'UE et les PECO se sont entendus pour accorder des contingents, pour une certaine quantité, exempts de droit et ce pour quelques produits agricoles. L'UE et les PECO se sont également entendus pour ne pas utiliser des subventions à l'exportation pour ces mêmes produits agricoles. Les accords ont été conclus

bilatéralement entre l'UE et chacun des pays PECO, de ce fait chaque accord est différent d'un pays à l'autre.

AMAD

Base de données relatives à l'accès aux marchés agricoles et issue d'un effort de coopération entre Agriculture et Agro-alimentaire du Canada, la Direction générale de l'agriculture de la Commission européenne, la FAO, l'OCDE, la Banque mondiale, la CNUCED et le Service de recherches économiques du département de l'agriculture des États-Unis. Les données proviennent des notifications et barèmes soumis à l'OMC.

Analyse des risques et point de contrôle critique

Le système de l'Analyse des risques et du point de contrôle critique est un système de contrôle de la sécurité alimentaire et il procure une approche plus structurée et critique du contrôle des risques identifiés que les contrôles traditionnels et les procédures de contrôle de qualité. Ce système peut identifier les zones préoccupantes avant que des défections aient été enregistrées, ce qui est tout particulièrement utile quand il s'agit de mettre en place de nouvelles opérations.

Année de commercialisation (tourteaux oléagineux)

Se rapporte à l'année de production débutant le 1^{er} octobre pour les États-Unis.

Année de commercialisation (huiles oléagineuses)

Se rapporte à l'année de production débutant le 1^{er} octobre pour les États-Unis.

Biocombustible

Cf. : Combustible issu de la biomasse.

Biomasse

La biomasse est définie comme tout végétal utilisé directement comme combustible ou transformé sous une autre forme avant combustion.

Cela comprend le bois, les déchets végétaux (comprenant les déchets du bois et des cultures utilisés pour la production d'énergie), les produits et déchets animaux et tout autre biomasse solide.

Combustible issu de la biomasse

Combustible liquide, solide ou gazeux produit par la transformation de la biomasse. Par exemple le bio-éthanol extrait de la canne à sucre ou du maïs, le charbon de bois ou des copeaux de bois et le biométhane produit par voie bactérienne à partir des déchets organiques.

Campagne (blé)

Se rapporte à la campagne de commercialisation débutant le 1^{er} avril au Japon, le 1^{er} juin aux États-Unis, le 1^{er} juillet dans l'UE et en Nouvelle-Zélande, le 1^{er} août au Canada et le 1^{er} octobre en Australie.

Campagne (céréales secondaires)

Se rapporte à la campagne de commercialisation débutant le 1^{er} avril au Japon, le 1^{er} juillet dans l'UE et en Nouvelle-Zélande, le 1^{er} août au Canada et le 1^{er} octobre en Australie. La campagne américaine commence le 1^{er} juin pour l'orge et l'avoine et le 1^{er} septembre pour le maïs et le sorgho.

Campagne (oléagineux)

Se rapporte à la campagne de commercialisation débutant le 1^{er} avril au Japon, le 1^{er} juillet dans l'UE et en Nouvelle-Zélande, le 1^{er} août au Canada et le 1^{er} octobre en Australie. La campagne américaine commence le 1^{er} juin pour le colza et le 1^{er} septembre pour le soja et le tournesol.

Campagne (riz)

Se rapporte à la campagne de commercialisation débutant le 1^{er} avril au Japon et en Australie, le 1^{er} août aux États-Unis, le 1^{er} septembre dans l'UE, le 1^{er} octobre au Mexique, le 1^{er} novembre en Corée et le 1^{er} janvier pour les autres pays.

Céréales

Défini comme blé, céréales secondaires et riz.

Céréales secondaires

Définis comme orge, maïs, avoine, sorgho et autres céréales secondaires dans tous les pays, sauf l'Australie qui comprend le triticale et l'UE où le seigle et les céréales mélangées sont inclus.

Codex Alimentarius

La Commission du Codex Alimentarius a été créée en 1963 par la FAO et WHO pour développer des normes alimentaires, des orientations et d'autres documents liés à ce domaine ; par exemple le recueil d'instruction du Programme commun de normes alimentaires FAO/WHO. L'idée principale de ce programme est de protéger la santé des consommateurs, de permettre le commerce équitable dans les échanges de produits alimentaires et de favoriser la coordination de tous les travaux sur les normes alimentaires menés par les gouvernements et les organisations non gouvernementales.

Communauté des États indépendants (CIS)

Les chefs des douze États souverains (à l'exception des États baltes) ont signé le Traité de mise en place de l'Union économique dans lequel est mis l'accent pour que la Communauté des États indépendants comprenant les républiques d'Azerbaïdjan,

d'Arménie, de Bélarus, de Géorgie, du Kazakhstan, du Kirghistan, de la Moldavie, la Fédération de Russie, les républiques du Tadjikistan, du Turkménistan, de l'Ouzbékistan et l'Ukraine soit fondée sur une base égalitaire. Le sigle AEI est utilisé dans les tableaux des *Perspectives* pour faire référence à tous ces États à l'exception de la Fédération de Russie.

Contingent tarifaire

Résulte des Accords du cycle de l'Uruguay sur l'agriculture. Certains pays ont accepté de fournir un minimum d'opportunités d'importation pour des produits faisant l'objet auparavant de mesures de protection par le moyen de barrières non tarifaires. Le système d'importation établit un contingent et un régime tarifaire au deux tiers pour les produits concernés. Les importations à l'intérieur du contingent entrent avec un droit de douane inférieur (contingenté) tandis que un taux de droit de douane supérieur (hors contingent) est utilisé pour des volumes d'importations supérieurs au niveau d'accession concédé.

Crédits à l'exportation (bénéficiaire d'un soutien public)

Prêts financés par l'État à l'intention des acheteurs étrangers afin de leur permettre de couvrir l'achat de biens produits par des exportateurs nationaux.

Économies non membres

Cela comprend les pays hors zone OCDE.

Encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)

Maladie neurodégénérative mortelle des bovins, qui est apparue pour la première fois au Royaume-Uni en 1986. Le 20 mars 1996 le SEAC (UK Spongiform Encephalopathy Advisory Committee) a annoncé qu'il pourrait exister un lien entre une nouvelle forme de la maladie de Creutzfeldt-Jacob (MCJ), maladie neurodégénérative mortelle de l'homme, et la consommation de viande de bovins atteints d'ESB.

Estimation du soutien aux producteurs (ESP)

Indicateur de la valeur monétaire annuelle des transferts bruts des consommateurs et des contribuables au titre du soutien aux producteurs agricoles, au départ de l'exploitation, découlant des politiques, quels que soient leur nature, leurs objectifs ou leurs incidences sur la production ou le revenu agricole. L'ESP mesure le soutien découlant des politiques en faveur de l'agriculture par rapport à la situation qui prévaudrait en l'absence de ces dernières, c'est-à-dire lorsque les producteurs sont soumis uniquement aux politiques nationales à caractère général (politiques économique, sociale, environnementale et fiscale). Elle est brute en ce sens qu'aucun des coûts associés à ces politiques et supportés par les producteurs individuels n'est déduit. Elle fait en outre référence au soutien nominal, ce qui signifie que la majoration des coûts liée aux droits à l'importation sur les intrants n'est pas déduite. Cet indicateur est toutefois mesuré déduction faite des contributions des producteurs au financement de la mesure (prélèvements à la production, par exemple) donnant lieu à un transfert donné aux producteurs. L'ESP comprend des paiements implicites et explicites. L'ESP en pourcentage exprime le rapport de l'ESP à la valeur du total des recettes brutes de l'exploitation, mesurées par la valeur de la production totale (aux prix à la sortie de l'exploitation), plus le soutien budgétaire. La

nomenclature et les définitions de cet indicateur remplacent depuis 1999 l'indicateur précédent, l'équivalent subvention à la production.

Euro

Monnaie unique des 12 pays membres de l'Union économique et monétaire européenne qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1999. Les billets de banque rédigés en euros ainsi que les pièces de monnaie sont entrés en circulation le 1^{er} janvier 2002.

Examen à mi-parcours

Voir Réforme de la PAC.

FAIR Act, 1996

Intitulé officiellement Federal Agriculture Improvement and Reform Act de 1996. Cette législation des États-Unis remplace la loi agricole de 1990 et régit tous les aspects des politiques alimentaires et agricoles durant la période 1996-2002.

Fièvre aphteuse

La fièvre aphteuse est une maladie extrêmement contagieuse, qui affecte principalement les espèces animales à sabot fendu (bovins, ovins, caprins et porcins). La maladie se caractérise par la formation d'aphtes sur la bouche (réduisant ainsi leur appétit) et les pieds des animaux. Elle est causée par un virus qui peut se trouver dans le sang, la salive et le lait des animaux. Ce virus se propage de différentes façons, à savoir les hommes, les insectes, la plupart des produits à base de viande, les déjections, les aliments, l'eau ou le sol. Bien que le taux de mortalité des animaux adultes dû à cette maladie soit en général faible et que cette maladie ne présente pas de risques pour les humains, du fait de la forte contagiosité de cette maladie, les animaux infectés dans un pays sont généralement détruits et les autres pays mettent un embargo aux importations d'animaux vivants, de viande fraîche, réfrigérée ou congelée en provenance des pays infectés et dans ce cas, seules les viandes en conserve, fumées, salées ou séchées sont susceptibles d'être importées des pays infectés. De plus, du fait de la contagion possible entre les différents types d'animaux à sabots fendus, quand la fièvre aphteuse apparaît dans un pays chez un de ces types d'animaux, ce sont les exportations de viande des quatre types d'animaux qui sont suspendues.

Étiquetage du pays d'origine pour les produits (COOl)

L'une des dispositions de la Loi agricole des États-Unis de 2002 (Loi FSRI) pour mettre en vigueur l'obligation de la mention du pays d'origine d'ici octobre 2004.

FSRI Act, 2002

Officiellement intitulée loi sur la sécurité agricole et l'investissement rural de 2002. Cette nouvelle législation américaine remplace le Fair Act 1996 et comprends de nombreuses politiques s'appliquant sur la période 2002-2007.

Génie génétique

Cela fait référence à un ensemble de techniques permettant de déplacer artificiellement des gènes fonctionnels d'une espèce à une autre de manière à produire des organismes nouveaux, et de supprimer ou d'accroître le fonctionnement de gènes chez une même espèce.

Hazard Analysis and Critical Control Point (HACCP)

HACCP décrit un système de contrôle assurant la sécurité alimentaire et fournissant une approche plus critique et structurée pour le contrôle des risques identifiables que celle obtenue par des inspections traditionnelles et des procédures de contrôle qualité.

Cela permet d'identifier les domaines où des défauts n'ont pas été encore mis en évidence, ce qui est particulièrement utile pour de nouvelles applications.

Huiles végétales

Huile de colza, huile de soja, huile de tournesol et huile de palme, sauf au Japon où l'huile de tournesol est exclue.

Inuline

Les sirops d'inuline sont extraits de la chicorée par un procédé commercialisé dans les années 80. Ils contiennent généralement 83 % de fructose. La production de sirop d'inuline dans l'Union européenne est soumise au régime du sucre et sujette à un contingent de production.

Isoglucose

L'isoglucose est un édulcorant de fructose d'amidon, produit par l'action d'une enzyme isomère du glucose sur le dextrose. Le processus d'isomérisation est utilisé pour produire des mélanges de glucose et de fructose contenant jusqu'à 42 pour cent de fructose. L'application d'un autre procédé permet d'élever le contenu en fructose jusqu'à 55 pour cent. Lorsque le contenu en fructose est de 42 %, l'isoglucose est équivalent au sucre en terme de pouvoir sucrant. La production d'isoglucose dans l'UE est soumise au régime du sucre et sujette à un contingent de production.

Marché Atlantique du bœuf

Marché mondial de la viande bovine à l'exclusion des marchés du Pacifique.

Marché Pacifique du bœuf

Échanges de viande bovine entre les pays de la bordure Pacifique dans lesquels la fièvre aphteuse ne sévit pas à l'état endémique.

MERCOSUR

Accord multilatéral sur les échanges, notamment sur les échanges agricoles, entre l'Argentine, le Brésil, le Paraguay et l'Uruguay. L'accord a été signé en 1991 et il est entré en

vigueur le 1^{er} janvier 1995. Son objectif est de créer une union douanière entre les quatre pays d'ici 2006.

Modulation

Transfert partiel du soutien du premier (soutien à l'agriculture) pilier vers le second (soutien aux autres activités rurales) de la Politique agricole commune de l'UE. Avec la dernière réforme de la PAC, la modulation a été rendue obligatoire, résultant en une réduction progressive des paiements directs aux agriculteurs dans le but de relancer le développement rural.

Nouveaux États indépendants (NEI)

Nouveaux États indépendants issus de l'ex-Union soviétique.

Oléagineux

Définis comme colza, soja et tournesol dans tous les pays, sauf au Japon où le tournesol est exclu.

Oléagineux industriels

Catégorie de production de graines oléagineuses destinées à l'industrie dans la Communauté européenne (par exemple les biocarburants) et qui est soumise à des limitations de subventions.

OMC

Organisation mondiale du commerce instituée par l'Accord du cycle d'Uruguay et se substituant à l'Accord général sur les tarifs et le commerce (GATT).

Organisation commune des marchés du sucre (OCM) pour le sucre

L'Organisation commune des marchés du sucre de l'Union européenne fut fondée en 1968 afin de garantir un revenu correct aux producteurs de sucre et l'autosuffisance au marché commun. A présent, l'OCM est régie par la réglementation du Conseil n° 1260/2001 (règlement de base) qui est applicable jusqu'au 30 juin 2006.

Organisation internationale de normalisation (ISO)

Organisation internationale dont le propos est « de faciliter la coordination internationale et les normes industrielles ». La nouvelle organisation, l'ISO, est officiellement entrée en vigueur le 23 février 1947.

Paiements compensatoires au titre de prêts (États-Unis)

Il s'agit d'un type d'avances non garanties (*non-recourse loan*) en vertu duquel, pour le blé, les céréales fourragères, le coton moyenne série, le riz ou les graines oléagineuses, le producteur peut convenir de renoncer à son droit de prêt et recevoir une subvention à la production dont le taux de remboursement correspond à la différence entre le taux de prêt applicable dans le pays et le taux de remboursement des prêts à la commercialisation. Les

producteurs ont la possibilité de recourir à ce type de paiement pendant la période de mise à disposition du prêt sur une part de la culture sous programme inférieure au niveau de production admis au bénéfice du prêt. Ces paiements, combinés aux prêts à la commercialisation, représentent les bénéfices que peuvent espérer les fermiers américains lorsque les prix des produits tombent au-dessous des taux de prêt.

Paiements découplés

Paiements budgétaires versés aux bénéficiaires non liés à la production de produits particuliers ou à l'utilisation de facteurs de production particuliers.

Paiements directs

Paiements effectués directement par l'État aux producteurs.

Parité de pouvoir d'achat (PPA)

Les parités de pouvoir d'achat sont les taux de conversion de monnaies qui éliminent les différences de niveau des prix entre les pays. Les PPA sont exprimées en unités de monnaie nationale par dollar des États-Unis.

Politique agricole commune (PAC)

Politique agricole de l'Union européenne, dont les objectifs ont été définis pour la première fois par l'article 39 du Traité de Rome signé en 1957.

Prix d'achat d'intervention

Prix administré auquel la Commission de la Communauté européenne achète les produits agricoles pour soutenir les prix du marché intérieur. Il est en général inférieur à 100 % du prix d'intervention, qui est un prix fixé annuellement dans le cadre de la politique agricole commune.

Prix de soutien

Prix fixé par les pouvoirs publics pour déterminer directement ou indirectement les prix intérieurs ou les prix à la production. Dans tous les dispositifs concernant les prix administrés, un prix de soutien minimum garanti ou un prix indicatif est établi pour chaque produit visé. Ce prix est maintenu au moyen de mesures associées telles que les restrictions quantitatives de la production et des importations ; les taxes, les prélèvements et les droits de douane à l'importation ; les subventions à l'exportation et le stockage.

Programme de Doha pour le développement.

Négociations sur les échanges multilatéraux au sein de l'Organisation mondiale du commerce, à Doha au Qatar.

Programme d'encouragement à l'exportation (EEP)

Programme lancé en mai 1985 dans le cadre d'un dispositif autorisant la *Commodity Credit Corporation* (CCC) à subventionner l'exportation de certains produits vers des pays

désignés. Le Programme d'encouragement à l'exportation a été officiellement autorisé par la Loi sur la sécurité alimentaire de 1985 et reconduit depuis dans le cadre de la Loi agricole de 1990 et de la Loi FAIR de 1996. Les exportateurs participant à ce programme reçoivent des *certificats génériques de produits* qui leur permettent d'obtenir des produits stockés par la CCC et d'exporter ainsi vers les pays spécifiés à des prix inférieurs à ceux du marché américain.

Programme d'encouragement à l'exportation de produits laitiers (États-Unis)

Programme autorisé initialement par la Loi agricole de 1985, en vertu duquel la *Commodity Credit Corporation* subventionne les exportateurs de produits laitiers américains pour les aider à soutenir la concurrence d'autres pays qui octroient des subventions. Il porte sur des ventes autres que les exportations aux conditions du marché. Le FAIR Act de 1996 a prorogé le programme jusqu'en 2002.

Programme de gel des terres

Programme de l'Union européenne par lequel les producteurs de céréales, d'oléagineux et de protéagineux peuvent retirer de façon obligatoire ou volontaire de la production une fraction de leur surface de référence. Les taux de réduction obligatoires pour les producteurs de cultures commerciales sont fixés à 10 % jusqu'en 2006.

Programme de mise en réserve des terres fragiles (CRP)

L'un des principaux dispositifs de la Loi sur la sécurité alimentaire de 1985, dont le champ a été étendu par la Loi sur l'alimentation, l'agriculture, la conservation des ressources et les échanges de 1990. L'objectif est de réduire l'érosion sur 40-45 millions d'acres (16-18 millions d'hectares) de terres agricoles. Les producteurs qui signent des contrats dans le cadre de ce programme s'engagent à retirer de la production des terres cultivables sensibles à l'érosion pour y réaliser pendant 10 ans des activités de conservation agréées. Ils perçoivent une rente annuelle et des paiements en espèces ou en nature jusqu'à concurrence de 50 % du coût de la mise en place d'un couvert végétal permanent. Le CRP fait partie du *Programme de mise en réserve de terres pour la protection de l'environnement (ECARP)*. Au terme du FAIR Act de 1996, la superficie maximale pouvant bénéficier du CRP a été fixée à 36.4 millions d'acres (14.7 millions d'hectares), soit le niveau établi pour 1995.

Programme de prêt d'aide à la commercialisation

Aux États-Unis, un programme de prêts qui procure, depuis 1986, une aide financière aux producteurs de certaines céréales lorsque les prix sont bas, tout en évitant les inconvénients des programmes de prêts traditionnels (voir *taux de prêt*) c'est-à-dire l'accumulation de stocks publics qui dépriment les prix quand on les met sur le marché. Ce programme garantit effectivement un prix minimum aux producteurs et ceux-ci peuvent obtenir leurs paiements de deux façons. Ils peuvent vendre leur récolte et rembourser leur prêt au prix notoire du comté (estimation du ministère de l'Agriculture du prix sur le marché local) et conserver la différence dénommée « gain commercial ». Ils peuvent également obtenir un paiement sans demander de prêt (voir *paiement compensatoire au titre de prêt*).

Programme de prêt avec garantie

Aux États-Unis, programme prévu par le FAIR Act de 1996 et applicable au beurre, au lait dégraissé en poudre et au fromage après 1999, en vertu duquel les prêts doivent être remboursés avec intérêts aux transformateurs, afin de les soutenir dans la gestion des stocks de produits laitiers.

Programme de quotas laitiers

Mesure de *maîtrise de l'offre* destinée à limiter le volume de la production ou de l'offre de lait. Les quantités en deçà d'un quota spécifié bénéficient d'un *soutien des prix du marché* intégral. Les volumes hors quota peuvent être pénalisés par un prélèvement (comme dans l'UE où le « surprélèvement » atteint 115 % du *prix indicatif*) ou se voir appliquer un prix plus bas. La répartition des quotas se fait généralement au niveau du producteur individuel. Diverses caractéristiques, notamment les modalités de réaffectation des quotas varient d'un programme à l'autre.

Programme de soutien direct aux zones rurales (PROCAMPO)

Programme qui octroie des soutiens directs aux agriculteurs du Mexique. Les paiements sont distribués directement sur la base des superficies plantées historiquement.

Programme de plus de trente mois

Le propos de ce programme est de fournir aux producteurs de bétail un marché alternatif pour les animaux âgés de plus de 30 mois qui sont arrivés à la fin de leur cycle productif et ne peuvent plus entrer dans la chaîne alimentaire humaine en raison du Règlement sur les animaux de plus de trente mois. Ce règlement interdit que la viande de la plupart du bétail âgé de plus de 30 mois à l'abattage soit vendue pour l'alimentation humaine. Il s'agit d'éliminer les animaux âgés, qui sont plus susceptibles de développer l'agent de l'ESB dans leurs tissus, de la chaîne alimentaire humaine. Il s'applique de la même manière aux animaux élevés dans le pays ou importés.

Réforme de la PAC

La Commission européenne a publié en juillet 2002 une communication sur l'Examen à mi-parcours de la politique agricole commune. En janvier 2003 la Commission a adopté une proposition officielle. Bien qu'aucune décision n'ait été prise au moment de la rédaction des *Perspectives*, la proposition comprend les changements les plus importants des politiques actuelles, y compris la baisse des prix de soutien, partiellement compenser par les paiements directs et le découplage de la plupart des paiements directs de la production.

Régime de paiement unique

Avec la réforme de la PAC en 2003, l'UE a introduit un paiement basé sur l'exploitation et largement indépendant des décisions de production et de l'évolution des marchés, mais s'accordant toutefois avec le niveau des paiements perçus précédemment par l'agriculteur. Afin de faciliter les transferts de terre, les droits sont calculés en divisant le montant de référence du paiement par le nombre d'hectares éligibles (y compris les zones de forage) au cours de l'année de référence. Les agriculteurs qui reçoivent le nouveau paiement ont

l'obligation de conserver leurs terres en bon état agricole et environnemental et ont la flexibilité de produire le produit de leur choix sur leur terre à l'exception des fruits, des légumes et des pommes de terre de table.

Restitutions à l'exportation

Subventions à l'exportation accordées par l'Union européenne pour couvrir la différence entre le prix intérieur de certains produits et leur cours sur le marché mondial.

Révision à mi-parcours

La Commission de l'UE a publié une Communication sur la révision à mi-parcours de la Politique agricole commune en juillet 2002, suivie de l'adoption d'une proposition formelle en janvier 2003. Les ministres de l'agriculture de l'UE ont convenu d'une décision intitulée « Réforme de la PAC – perspectives à long terme pour une agriculture durable ». La réforme inclut des amendements à long terme des politiques en vigueur, y compris de nouvelles réductions des prix de soutien partiellement compensée par des paiements directs ainsi qu'une poursuite du découplage de la plupart des paiements directs et de la production.

Scénario

Ensemble de projections concernant les marchés générés par le modèle et fondé sur des hypothèses différentes de celles retenues dans le scénario de base. Il est utilisé pour obtenir des informations quantitatives sur les effets des modifications apportées aux hypothèses sur les perspectives.

Scénario de base/scénario de référence

Ensemble des projections concernant les marchés utilisés pour analyser les perspectives présentées dans ce rapport et fournissant des points de comparaison pour l'analyse des conséquences de différents scénarios relatifs aux politiques et aux aspects économiques. Le chapitre sur la méthodologie de ce rapport fournit une description détaillée de l'établissement du scénario de référence.

Soutien intérieur

Fait référence au niveau annuel de soutien apporté à la production agricole et exprimé en termes monétaires. C'est l'un des trois piliers de l'Accord d'Uruguay sur l'agriculture dont la réduction est souhaitée.

Stocks d'intervention

Stocks détenus par les organismes d'intervention nationaux par suite des achats d'intervention de produits bénéficiant d'un soutien des prix du marché. Les stocks d'intervention peuvent être écoulés sur les marchés intérieurs si les prix intérieurs sont supérieurs aux *prix d'intervention* ; dans le cas contraire, ils peuvent être vendus sur le marché mondial grâce à des *restitutions à l'exportation*, conformément aux dispositions prises par les Comités de gestion des produits.

Subventions à l'exportation

Subventions octroyées aux négociants dans le but de couvrir la différence entre les prix intérieurs et les prix mondiaux – restitutions à l'exportation de l'UE ou *Programme d'encouragement à l'exportation* des États-Unis par exemple. Les subventions à l'exportation sont désormais sujettes aux restrictions en valeur et en volume prévues dans le cadre de l'Accord d'Uruguay sur l'agriculture.

Syndrome respiratoire aigu grave (SRAS)

Le syndrome respiratoire aigu grave est une pneumonie atypique causée par le corona virus SARS (SARS-CoV). Les premiers cas ont été connus en février 2003, et l'épidémie de 4 mois qui a suivi a été considérée comme une menace pour la santé au niveau mondial en raison du manque de connaissances quant à la transmission du virus.

Taux de prêt (États-Unis)

Prix du produit de base auquel la *Commodity Credit Corporation (CCC)* consent des *avances non garanties* aux producteurs participants. Les cultures visées servent de nantissement. Le taux de prêt constitue un prix plancher, dont le niveau effectif se situe légèrement au-dessus du taux annoncé, pour l'agriculteur dans la mesure où celui-ci peut choisir de ne pas rembourser son prêt et de céder sa récolte à la CCC plutôt que de l'écouler sur le marché libre à un prix plus bas.

Tourteaux oléagineux

Tourteaux de colza, soja et tournesol dans tous les pays, sauf au Japon où le tournesol est exclu.

Tout sauf les Armes (TSA)

Dans le cadre des accords Tout sauf les Armes (TSA) de l'Union européenne, les tarifs et les restrictions à l'importation de l'UE seront supprimés pour de nombreux biens, y compris les produits agricoles, pour les pays les moins avancés. La suppression des tarifs est programmée en 4 étapes de 2006/07 à 2009/10.

Virus aviaire

La grippe aviaire est une maladie infectieuse des oiseaux causée par la souche A du virus de la grippe. La maladie, qui fut identifiée pour la première fois en Italie il y a cent ans, est répandue dans le monde entier. Les mesures de contrôle habituelles comprennent la quarantaine imposée aux exploitations infectées et la destruction des animaux infectés ou potentiellement exposés.

Table des matières

Sigles et abréviations	7
Les perspectives en bref	9
Vue d'ensemble	11
Chapitre 1. Hypothèses économiques et politiques	31
Analyse de sensibilité : impact de l'utilisation de variables macroéconomiques aléatoires sur les perspectives d'évolution des prix mondiaux des produits	45
Chapitre 2. Céréales	55
Poussée des importations de céréales en Chine – Implications pour les marchés d'estimations alternatives de stocks et des politiques des échanges	64
Chapitre 3. Oléagineux	75
Conséquences de l'expansion continue des superficies consacrées à la culture des oléagineux au Brésil	83
Chapitre 4. Sucre	87
Chapitre 5. Viande	97
Analyse des importations de viande bovine de l'Union européenne	107
Chapitre 6. Produits laitiers	113
Interactions entre les quotas laitiers et des objectifs de politiques particuliers	123
Chapitre 7. Conséquences à moyen terme de la réforme 2003 de la politique agricole commune de l'UE	129
Chapitre 8. Le secteur agricole indien : performances actuelles, enjeux et perspectives des marchés à moyen terme	141
Bibliographie	156
Méthodologie	157
Annexe I. Tableaux statistiques	159
Références	231
Annexe II. Glossaire	245

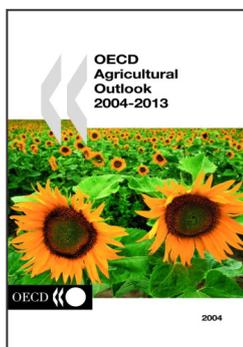
Sigles et abréviations

AAGU	Accord sur l'agriculture du cycle d'Uruguay
ABARE	Australian Bureau of Agricultural and Resource Economics
ACP	Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
ACR	Accords commerciaux régionaux
AEI	Autres États indépendants
AIE	Agence internationale de l'énergie
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
ALIC	Office de promotion de l'agriculture et de l'élevage
AMAD	Base de données sur l'accès aux marchés agricoles
ASEAN (ou ANASE)	Association des nations du Sud-Est asiatique
CEI	Communauté des États indépendants
Cool	Étiquetage du pays d'origine pour les produits
CRP	Programme de mise en réserve des terres fragiles
CSRN	Compte de stabilisation du revenu net
CTE	Coopératives travaillant ensemble
DEIP	Programme d'encouragement à l'exportation de produits laitiers (États-Unis)
DPC	Paiements directs par culture
DMLP	Paiements au titre de la perte des marchés laitiers (États-Unis)
EEP	Programme d'encouragement des exportations (États-Unis)
ENM	Économies non membres
ERS	Service de recherche économique (ERS) de l'USDA
ESB	Encéphalite spongiforme bovine
ESP	Estimation du soutien aux producteurs
EST	Estimation totale du soutien
EU	États-Unis
EUROSTAT	Office statistique des Communautés européennes
FAB	Franco à bord (prix à l'exportation)
FAIR	Act Loi fédérale sur l'amélioration et la réforme de l'agriculture (États-Unis)
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAS	Service de l'agriculture étrangère de l'USDA
FMD	Fièvre aphteuse
FMI	Fonds monétaire international
FSRI	Loi sur la sécurité agricole et l'investissement rural de 2002 (États-Unis)
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
IGC	Conseil international pour les céréales
IPC	Indice des prix à la consommation
JRIS	Programme de stabilisation des revenus de la riziculture
LDP	Paiements déficitaires au titre de prêts
LÉP	Lait écrémé en poudre
MAF	Ministère de l'Agriculture et de la Pêche (Nouvelle-Zélande)
MAFF	Ministère de l'Agriculture, des Forêts et de la Pêche (Japon)
MAM	Modèle alimentaire mondial
MERCOSUR	Accord multilatéral sur les échanges des pays du Sud
MGLA	Matière grasse laitière anhydre
MLC	Commission de la viande et de l'élevage (Royaume-Uni)

NEI	Nouveaux États indépendants
NPF	Nation la plus favorisée
NZDB	Office néo-zélandais des produits laitiers
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCM	Organisation commune des marchés du sucre (UE)
OIE	Office international des épizooties
OMC	Organisation mondiale du commerce
PAC	Politique agricole commune
Paiements MLA	Aides exceptionnelles pour pertes de marchés
PCRA	Programme canadien du revenu agricole
PECO	Pays d'Europe centrale et orientale
PFCP	Paiements au titre des contrats de production flexible
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PDNIPA	Pays en développement importateurs nets de produits agricoles
PROCAMPO	Programme mexicain de soutien direct aux zones rurales
PSD	Production Supply and Distribution de l'USDA
RRAC	Coefficient d'aversion relative pour le risque
RPU	Régime de paiement unique (Union européenne)
SARS	Syndrome respiratoire aigu grave
SAU	Superficie agricole utilisée
SH	Système harmonisé de codage et de description des produits
Mesures SPS	Mesures sanitaires et phyto-sanitaires
TSA	Tout sauf les armes
UE	Union européenne
UE-10	Les dix nouveaux membres de l'UE à dater de mai 2004
UE-15	Les quinze États membres de l'UE
UE-25	Les 25 états membres de l'UE à partir de mai 2004
USDA	Ministère de l'Agriculture des États-Unis
VCJD	Maladie de Creutzfeldt-Jakob
ZLEA	Zone de libre-échange des Amériques

Abréviations et symboles

ARS	peso argentin	L	litre
AUD	dollar australien	mha	millions d'hectares
BRL	réal (Brésil)	mn	millions
CAD	dollar canadien	mt	millions de tonnes
CNY	yuan chinois	MXN	peso mexicain
Cwt	100 livres EU	mt	millions de tonnes
EUR	euro (Europe)	NZD	dollar néo-zélandais
EBJ	exercice budgétaire japonais débutant le 1 ^{er} avril	pac	prêt à cuire
Epc	équivalent poids carcasse	pad	poids au détail
Est	estimation	pcp	poids carcasse parée
fab	franco à bord	ppa	parité de pouvoir d'achat
Ha	hectare	pp	poids produit
Hltr	hectolitre	PLN	zloty polonais
HUF	forint hongrois	pv	poids vif
IDR	roupie indonésienne	rur	rouble russe
INR	roupie indienne	T	tonnes
JPY	yen japonais	t/ha	tonnes par hectare
Kg	kilogramme	THB	baht thaïlandais
KRW	won coréen	TVA	taxe sur la valeur ajoutée
Kt	milliers de tonnes	USD	dollar des États-Unis



Extrait de :
OECD-FAO Agricultural Outlook 2004

Accéder à cette publication :

https://doi.org/10.1787/agr_outlook-2004-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2004), « Céréales », dans *OECD-FAO Agricultural Outlook 2004*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/agr_outlook-2004-5-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.